

20200304-23

**Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public
Paris Musées**

Séance du 4 mars 2020

Objet : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de la sauvegarde et de la mise en valeur du bâtiment de l'atelier Bourdelle, musée Bourdelle, avec création d'un café

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2221-1 et suivants et L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Est autorisée la signature par le Président du Conseil d'administration de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Direction des Constructions Publiques et Architecture de la Ville de Paris, en vue de la sauvegarde et de la mise en valeur du bâtiment de l'atelier Bourdelle, musée Bourdelle, avec création d'un café. Le texte de la convention est annexé à la présente délibération.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY